



Préparation de la candidature LEADER 2014 / 2020 du Pays Carcassonnais

Cahier des charges de Consultation des Entreprises

Marché à procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)

SOMMAIRE

1. Contexte de la mission

- 1) Présentation de l'Association du Pays Carcassonnais, structure porteuse du GAL2014/2020, de Carcassonne Agglomération et de la CDC Montagne Noire.
- 2) Présentation de la démarche GAL

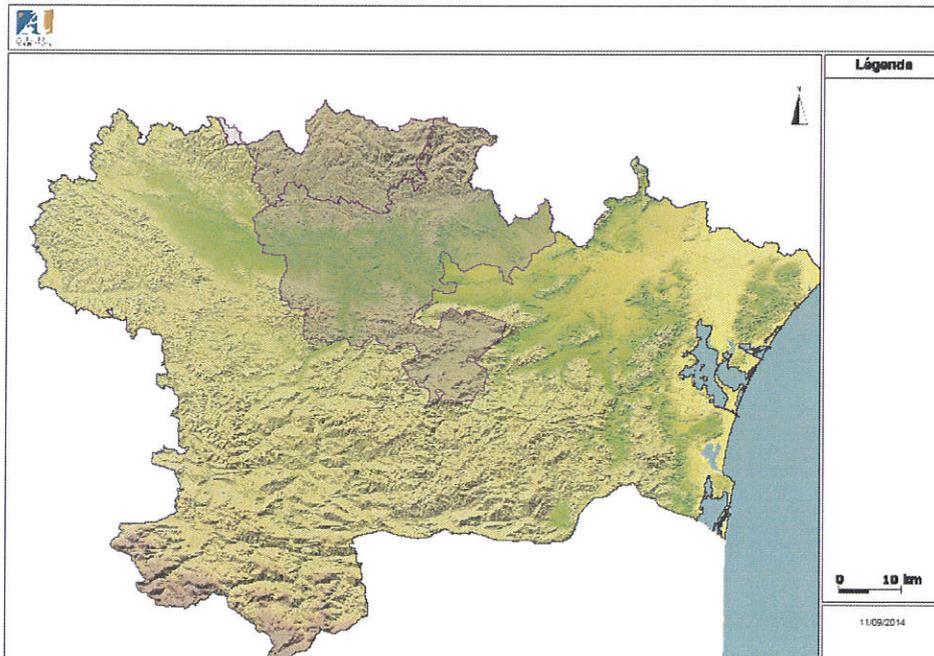
2. Contenu de la mission

- 1) Objet du Marché
- 2) Attentes globales du Pays Carcassonnais
- 3) Résultats attendus

3. Réalisation de la mission

- 1) Pilotage
- 2) Eléments mis à disposition du bureau d'étude lors du démarrage de la mission.
- 3) Principes méthodologiques
- 4) Types de rendus
- 5) Format des rendus
- 6) Exécution

4. Annexes



1. CONTEXTE DE LA MISSION

Introduction

Concernant la programmation LEADER 2007/2013, l'association du Pays Carcassonnais faisait partie du GAL des Pays Vignerons au cœur de l'Aude Pays Cathare, GAL regroupant à sa création 3 Pays : l'association du Pays de la Narbonnaise, le syndicat mixte du Pays Corbières Minervois (structure porteuse) et l'association du Pays Carcassonnais.

Suite à la réforme territoriale et à l'agrandissement des Communautés d'Agglomérations, le seuil de population autorisé par le LEADER est largement dépassé, ce qui nous contraint à proposer un nouveau GAL sur le territoire du Carcassonnais pour la programmation 2014/2020.

Les territoires de la communauté de communes de la Montagne Noire et de Carcassonne Agglo ont choisi de travailler ensemble à la définition d'un futur Groupe d'Actions Locales (GAL). Au travers de cette démarche, il s'agit d'amener de la valeur ajoutée aux territoires ruraux via l'accompagnement technique et le soutien financier de projets ayant une approche territoriale intégrée, innovante, visant à promouvoir une économie rurale complémentaire et interactive à l'économie spécifique à la Ville-centre de Carcassonne.

Ce territoire, compte plus de 110 000 habitants et s'étend sur plus de 125 000 ha. La « qualité » du paysage et sa lisibilité, soulignent les opportunités et les risques liés aux évolutions actuelles et/ou futures, spécifiques à l'activité agricole, sylvicole et touristique (spécialisation, déprise, diversification des cultures, attractivité du paysage, agrotourisme, Image et valorisation,...).

La préservation et le maintien d'une économie rurale forte, devrait donc passer par la définition d'actions visant à conforter l'identité agricole et sylvicole locale (en zone de Montagne et en zone de plaine), l'optimisation de l'attractivité et de la vitalité du territoire, la mise en œuvre d'une gouvernance alimentaire locale spécifique.

Enfin, il est à noter que Carcassonne est une destination touristique majeure (2 millions de visiteurs) et que la Cité et le Canal du Midi peuvent être considérés comme des « produits d'appel » sans équivalent. A ce titre, il est important d'obtenir de retombées économiques diverses liées à l'activité touristique et agro-touristique.

La présente consultation a donc pour objet la rédaction du dossier de la candidature tout en nous accompagnant durant les réunions des cellules Ingénierie LEADER, des séminaires et de la conférence territoriale

1) Présentation de l'Association du Pays Carcassonnais, structure porteuse du GAL2014/2020, de Carcassonne Agglomération et de la CDC Montagne Noire

L'association du Pays Carcassonnais :

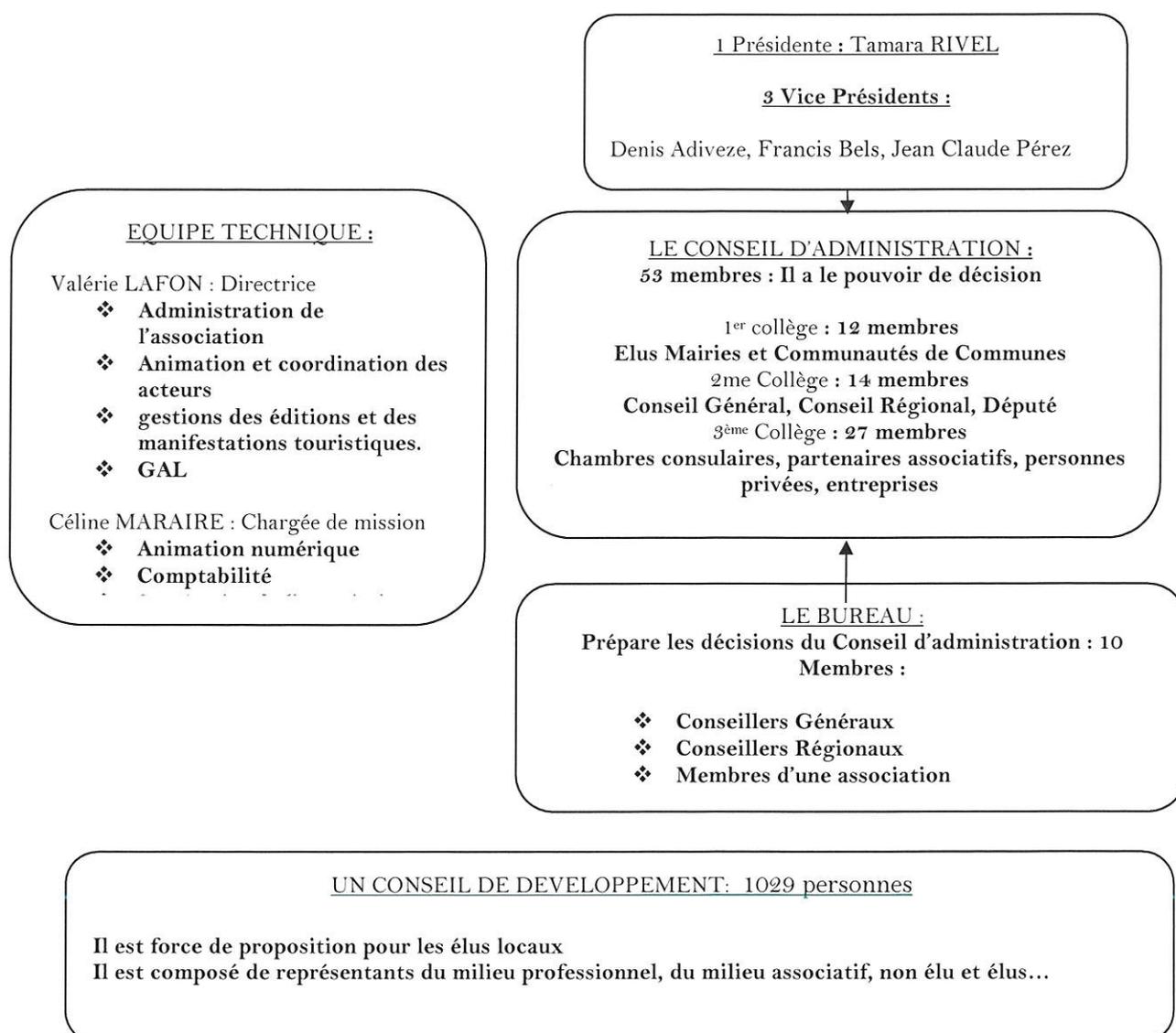
4 thèmes fédérateurs : le tourisme, la culture, la viticulture et le patrimoine regroupés dans la commission Développement économique.

Cette démarche s'inscrit dans un vaste ensemble représentant :

- Une agglomération : Carcassonne Agglo (73 communes - 105 000 habitants)
- 2 Communautés de Communes :
 - Communautés de Communes du Piémont d'Alaric (11 communes – 6 370 habitants)
 - Communautés de Communes Montagne Noire (24 communes – 7 753 habitants)

Un territoire comprenant un territoire rural bien structuré et disposant de sites touristiques classés par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité : la Cité Médiévale de Carcassonne et le Canal du midi.

Le Pays Carcassonnais comment s'organise t'il ?



Pourquoi un Conseil de Développement :

Le Conseil de Développement du Pays Carcassonnais a été créé en décembre 2003, dans le but de renouveler les formes d'expression démocratiques et d'en favoriser l'ouverture sur les grands enjeux du territoire du pays Carcassonnais.

Aujourd'hui le conseil de développement vit principalement aux travers du fonctionnement de différentes commissions thématiques dont les réunions ouvertes à tous, sont organisées sous la responsabilité d'un rapporteur :

Commissions	Rapporteurs	Nombres d'acteurs
TOURISME	M. André DURAND	501 acteurs du territoire
VITICULTURE	M. Gilles FOUSSAT	87 acteurs du territoire
CULTURE	M. Michel YVON	132 acteurs du territoire
PATRIMOINE	Mme Marie Chantal FERRIOL	122 acteurs du territoire

Le rôle des commissions thématiques est principalement de

- Proposer les orientations précisant les dispositions de la charte.
- Favoriser l'émergence de projets concrets en vue d'un développement économique harmonieux autour des 4 axes principaux : Tourisme, Culture, Oenotourisme et Patrimoine.

Quelques réalisations :

Organisation de manifestations touristiques et culturelles,
Production et animation d'émissions radios mensuelles,
Animation des 5 Cafés de Pays sur le territoire,
Création et gestion des documents touristiques (Guides des 8 circuits, agendas « Sortir »...)

Carcassonne Agglomération :

Courant 2014, une analyse agricole (ou Schéma de Développement Agricole) a été conduite selon trois axes de réflexion, socio-économique, agro-paysager et promotionnel, en vue de définir le contexte et les enjeux, agro-économique et agro-paysager, du Territoire de Carcassonne Agglo. Des données qualitatives et quantitatives ont donc été présentées, analysées et validées par les représentants agricoles des 7 filières de productions locales (la viticulture, les grandes cultures et semences, le maraîchage, l'arboriculture, l'élevage ovin, l'élevage caprin, l'élevage granivore), donnant lieu à la définition de 3 grandes stratégies de développement agricole, qui seront à terme reprises dans le cadre d'une Charte Agricole de Territoire.

Quant au volet oenotouristique, il a fait l'objet d'une analyse particulière, visant à compiler l'ensemble des données issues de l'activité touristique du territoire. Ce travail a pour objectif de convenir des moyens à mettre en œuvre, visant à faciliter la mise en réseau les professionnels du tourisme et de la viticulture, pour favoriser et structurer l'oenotourisme sur le bassin Carcassonnais.

- Des éléments chiffrés liés à l'activité agricole

La part de la Surface Agricole Utile (SAU) sur le territoire de l'Agglo représente 41% de la surface communautaire (RGA 2010, DRAAF LR), pour 36% au niveau Départemental sachant que la surface dédiée aux terres labourables et aux cultures pérennes couvre environ 37% du territoire.

Il conviendra de souligner la prégnance de la viticulture sur le territoire de l'Agglo puisqu'elle domine largement avec 19 394ha, soit la moitié de la surface agricole totale du territoire et 28% de la surface viticole du département. Aussi, les crises économiques subies par la filière viticole, et les périodes d'arrachage massif (perte 2900ha de vigne entre 2007 et 2010), ont conduit à une évolution des systèmes de productions par l'introduction et le développement d'ateliers de diversification (arboriculture, oléiculture, trufficulture, maraîchage, Grandes Cultures ou encore élevage). Malgré tout, il est à noter que 80% des exploitations agricoles locales sont spécialisées en viticulture.

Même si le nombre d'exploitation agricole a évolué à la baisse entre 2000 et 2010 (-22% d'exploitation), le territoire compte 958 chefs d'exploitation à titre principal, 188 chefs d'exploitation à titre secondaire et 400 chefs d'exploitation cotisants solidaires. D'une façon plus générale, le territoire compte majoritairement de moyennes et grandes exploitations (+51%) dont l'exploitation brutes standard est supérieure à 25 000€.

Les filières de production

- Pour les Grandes Cultures, la production annuelle est de l'ordre de 22 379 tonnes de céréales et oléo-protéagineux (COP) soit 7% de la production départementale. La production principale est le blé dur. Celle-ci représente 82% de la production totale de COP sur le territoire

- L'arboriculture est la deuxième production végétale du territoire derrière la viticulture.
La surface concernée est de 410 ha environ. La production de fruits représente 32% de la production départementale. La filière est bien structurée autour d'une Organisation de Producteurs (OP) et le mode de commercialisation principal est la vente directe.

- Le maraîchage est en plein développement depuis ces dix dernières années, sa surface a doublé et avoisine les 260 ha aujourd'hui. La production représente 16% de la superficie dédiée à la production de légume, sur le département.

- L'élevage est très peu présent sur le territoire de l'Agglo malgré la présence de quelques rares exploitations spécialisées en élevage lait et viande dans le Val-de- Dagne, la Montagne Noire et le Cabardès. Quant aux élevages granivores, ils sont préférentiellement installés dans la plaine viticole du territoire et se définissent comme de petits ateliers de diversification en complément de revenu.

- La viticulture représente 78 millions d'euros, soit 85% de la valeur moyenne des productions végétales du territoire, pour une production estimée à 1.1 millions d'hectolitres.

L'emploi

- Sur l'ensemble de la filière (amont et aval) hors coopératives et services de développement, l'emploi agricole représente 4.7% des emplois totaux, avec 3 500 emplois dont 2 900 sur le secteur amont et 600 emplois sur le secteur aval.
- En amont de la filière (à l'échelle de l'exploitation agricole) l'emploi saisonnier est considérable avec 245 CDI et 1 143 CDD.

Sur le territoire de l'Agglo, l'emploi agricole c'est 3 500 emplois, soit 8.6% des 40 750 emplois totaux, dont + 2 900 sur le secteur amont et une vraie demande de main d'œuvre comme emploi saisonnier, clairement identifié toute l'année, par les diverses filières de production.

- Les éléments chiffrés liés à l'activité agrotouristique

Carcassonne Agglo se distingue par un vignoble à 80% en appellation d'origine contrôlée (AOC), avec notamment l'AOC Cabardès (650 ha), l'AOC Corbières (10 612ha), l'AOC Minervois (5 000ha), l'AOC Malepère (500ha), mais également avec les vins de pays et son produit phare, l'IGP Vin de la Cité de Carcassonne.

D'autres produits agricoles, dits de « niche » font la renommée du territoire et peuvent, au regard de leur qualité gustative, être considérés comme des produits de luxe comme la truffe noire, la truffe d'été (ou truffe blanche) et l'huile d'olive. Enfin, la cerise, le melon, l'asperge, les pommes, et bien d'autres produits transformés, vendus avec ou sans label de qualité, confèrent au territoire une notoriété et un certain art de vivre, où gastronomie et agriculture positionnent le territoire et ses environs, comme une destination privilégiée.

Les agriculteurs et les viticulteurs, développent des offres de dégustations et de vente à la ferme et/ou en caveaux. Les offices de tourisme proposent des animations spécifiques sur ce thème.

Communauté de Communes de la Montagne Noire :

La Communauté de communes de la Montagne Noire est un territoire de montagne rural de 6300 habitants environ répartis sur 24 communes. Cette intercommunalité issue de la fusion de deux communautés de communes au 1er janvier 2014, a axé une partie de son développement à partir de diagnostics réalisés dans le cadre des deux chartes forestières dont notamment celui finalisé en 2015. Ce diagnostic porte également sur 8 communes de Carcassonne Agglo (Lespinassière, Castans, Cabrespine, Citou, Caunes Minervois, Villeneuve Minervois, Trausse et Laure Minervois).

Ce document de référence fait apparaître une identité particulière de la zone montagne :

- Un territoire qui a retrouvé un solde migratoire positif grâce à l'installation de nouveaux arrivants compensant un solde naturel négatif d'une population vieillissante.

- Une économie locale tournée vers l'agriculture, le petit commerce et le tourisme : 40,8% des 1405 établissements actifs recensés sont agricoles, petit commerce : 32,3%.

Sur la totalité des 310 établissements inscrits au registre du commerce et des sociétés, les secteurs du commerce et de l'hébergement/restauration comptent pour 45,5% des établissements.

L'agriculture est dominée par l'élevage ovin et bovin, on trouve aussi des maraichers et des productions diverses (apiculteurs, producteurs de châtaignes, plantes médicinales, etc...). Cette agriculture fournit quantité de produits locaux qui mériteraient une meilleure valorisation (viande, charcuterie, miel, crème de marrons, etc.). L'élevage en particulier est important pour sa fonction d'entretien de paysage et de milieux ouverts qui contribue à la qualité de vie et du patrimoine naturel du territoire. Les commerces sont tantôt des bars et épicerie de proximité tournés vers la clientèle locale, tantôt des restaurants, des chambres d'hôtes, des campings et des gîtes plutôt tournés vers la clientèle extérieure.

Le tourisme local s'appuie sur les sites pôles du Pays Cathare (château de Saissac, Châteaux de Lastours), sur la Rigole du Canal du Midi (UNESCO) et sur un certain nombre de sites emblématiques : Pic de Nore, cascade de Cubserviès, Lac de Laprade, Grotte des Maquisards à Trassanel, etc...L'identité de poumon vert propice aux activités de pleine nature est à renforcer par une diversification de l'offre d'activités. La randonnée (pédestre, équestre et à vélo) reste la principale activité offerte sur le territoire et pour laquelle les touristes viennent sur le territoire. Le territoire se démarque par la présence de villages de caractères à l'architecture typique basée sur l'utilisation des matériaux locaux, le bois, la pierre et la lauze de schiste.

- Un territoire très boisé (59% de taux de boisement en surface) mais dont la grande majorité des peuplements ne trouve pas de valorisation actuellement, la filière bois se concentrant dans les futaies résineuses du sommet de la Montagne Noire sur le plateau du Sambrès. Un effort de valorisation notamment pour l'énergie à destination des particuliers et des chaufferies collectives permettrait de mieux valoriser toute cette ressource locale inexploitée tout en renforçant le lien ville-campagne puisque la ressource bois est surtout consommée en ville.

La forêt fournit aussi un cadre d'accueil de qualité pour les touristes en demande de randonnée et de fraîcheur durant l'été. De nombreux lacs apportent des occasions de baignade et la diversité des paysages due à l'altitude lui confère une riche biodiversité, autant d'atouts pour le tourisme sur lesquels travaille la charte forestière.

- Un territoire qui a intégré pleinement la production d'énergie renouvelable dans son projet de développement avec des projets éoliens et photovoltaïques d'envergure ainsi que le développement de la filière bois. Le territoire est déjà doté d'installations importantes, d'autres sont amenées à voir le jour très prochainement. En voie d'être labellisé Territoire à énergie positive, la Montagne Noire sera reconnue nationalement et constituera une référence en la matière. Le thème de l'énergie va aussi dans le sens d'une complémentarité ville-campagne puisque l'énergie produite en montagne est consommée en ville.

2) Présentation de la démarche GAL du Pays Carcassonnais

Concernant la programmation LEADER 2007/2013, l'association du Pays Carcassonnais faisait partie du « GAL des Pays Vignerons au cœur de l'Aude Pays Cathare ».

Pour le Pays Carcassonnais, le territoire concerné en était la Communauté de communes de la Montagne Noire, la Communauté de Communes Piémont d'Alaric et Carcassonne Agglomération (sachant que la ville de Carcassonne et sa première couronne soit 20 communes, n'étaient pas éligibles à ce programme).

La priorité ciblée en était :

« Commercialisation et promotion des produits agricoles locaux en circuits courts avec des objectifs de structuration collective, le développement de la vente de proximité, la promotion et la valorisation de l'identité locale. » :

70% des actions réalisées étaient en lien direct avec cette priorité ciblée.

Suite à la réforme territoriale et à l'agrandissement des Communautés d'Agglomérations, le seuil de population autorisé par le LEADER est largement dépassé, ce qui nous contraint à proposer un nouveau GAL sur le territoire du Carcassonnais pour la programmation 2014/2020.

Spécificité : la Communauté de Communes Piémont d'Alaric préfère continuer son partenariat avec le GAL des Pays Vignerons pour la démarche LEADER 2014/2020.

Le GAL du Pays Carcassonnais sera donc constitué de Carcassonne Agglo et de la Communauté de Communes Montagne Noire soit 97 communes pour 112 753 habitants.

Thématiques 2014/2020 envisagées :

Comme la région Languedoc- Roussillon, le territoire du Pays Carcassonnais est un territoire contrasté.

Il est composé d'un chef-lieu urbain (Carcassonne), de territoires périurbains (1^{ère} couronne) et de territoires ruraux d'arrière-pays.

Cette diversité, qui pourrait apparaître comme une faiblesse, n'en constitue pas moins une réelle opportunité, pour un développement partagé, équilibré mais aussi durable.

A ce titre, les thématiques envisagées par le territoire sont donc les suivantes :

1/ Relocalisation de l'économie dans les territoires

- Renforcement de l'accès à l'emploi, appui à la création/reprise d'entreprises
- Développement d'une économie et de services de proximité,
- Développement de l'économie résidentielle et préservation de l'espace

2/ Attractivité et vitalité des territoires

- Développement des secteurs touristiques et agritouristiques,
- Préservation du patrimoine naturel et culturel,
- Développement d'une offre de services numériques

3/ Une autre gouvernance alimentaire

Ces thématiques devront toutefois être développées, débattues et validées lors des différentes réunions selon le phasage énoncé (voir rubrique « pilotage »).

Calendrier envisagé pour la présentation de la candidature à l'appel à projets LEADER 2014/2020

Le Territoire souhaite se donner toutes les garanties d'appropriation de la démarche LEADER pour une concertation optimale et une mise en œuvre efficiente de la stratégie qui sera retenue par l'ensemble des partenaires.

En conséquence, un dépôt de candidature LEADER par le territoire devrait s'effectuer lors de la 2^{ème} vague de dépôt des candidatures **avant le 30 juin 2015 pour une sélection au 30 septembre 2015.**

2. CONTENU DE LA MISSION

1) Objet du Marché

Le Pays Carcassonnais souhaite être accompagné par un cabinet d'études pour l'élaboration de la candidature au prochain programme LEADER 2014/2020.

Cet appui est attendu en matière de :

- Réalisation du diagnostic territorial partagé à l'aide des études et schémas du territoire (voir liste en annexes) et des personnes ressources.
- Définition de la stratégie territoriale (Interfonds, dont LEADER) dans le cadre d'une démarche partagée avec les acteurs du territoire.
- Rédaction du dossier de candidature

2) Attentes globales du Pays Carcassonnais

Le Pays entend bénéficier d'un soutien technique pour la construction et la rédaction de la candidature 2014/2020 du territoire, soutien qui sera également appuyé par le soutien préparatoire mis en place par le Conseil Régional Languedoc Roussillon (4 séminaires internes prévus, co-animation d'une réunion territoriale et appui à distance).

Le dossier de candidature 2014/2020 devra comprendre les éléments attendus par l'Autorité de gestion du FEADER, tels qu'ils figurent dans l'appel à projets lancé par la Région Languedoc-Roussillon, joint en annexe du présent cahier des charges et en particulier les 9 critères d'analyse de la candidature.

A minima, la candidature LEADER comprendra les éléments suivants :

- Un diagnostic territorial partagé
- Une stratégie territoriale LEADER, dite « Stratégie locale de développement »
- Un programme d'actions LEADER, dit « plan de développement » (fiche action avec maquette financière).
- un programme pour une mise en œuvre optimale du programme LEADER : en matière de gouvernance du GAL, de mécanisme de gestion et de suivi de la stratégie avec une description du dispositif spécifique à l'évaluation du programme et à la communication.

Le travail du prestataire sera axé sur l'élaboration de ces quatre éléments.

Cadrage de la prestation :

Voici les attentes du Pays envers le prestataire :

- Rédiger la candidature LEADER 2014/2020 pour transmission à l'Autorité de gestion du FEADER, Région Languedoc Roussillon, dans les délais imposés.
- Construire la maquette financière de la nouvelle programmation et identifier les acteurs participant à la mise en œuvre du futur programme d'actions.
- Expliciter les conditions de réussite pour une mise en œuvre optimale du programme LEADER :
 - d'une part en matière de gouvernance du GAL.
 - d'autre part sur les mécanismes de gestion et de suivi de la stratégie : description du dispositif spécifique à l'évaluation du programme,
- Veiller à construire une candidature ambitieuse, répondant aux besoins de développement stratégiques propres au territoire.

Compétences du prestataire :

Le Pays Carcassonnais requiert les compétences suivantes de la part du Prestataire :

- De bonnes connaissances en matière de politiques européennes et plus particulièrement de l'approche « LEADER » et ATI.
- Capacité (expérience) de rédaction d'un dossier de candidature LEADER.
- Un regard externe, une posture, une analyse territoriale affirmée, retransmise et argumentée.

3) Résultats attendus

• Un diagnostic territorial partagé

L'objectif de ce diagnostic est de définir les besoins du territoire, de cibler son potentiel de développement, à partir d'une analyse AFOM (Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces) et ainsi de justifier la stratégie LEADER qui sera proposée.

Les enjeux spécifiques à LEADER seront dégagés par le prestataire sur la base des éléments de connaissance communiqués par le Maître d'ouvrage (exemple : les différentes études réalisées sur le territoire) et le soutien préparatoire du Conseil Régional, en concertation avec les acteurs du territoire, les élus, le Conseil de Développement, l'équipe technique du Pays...

Ainsi, le diagnostic territorial comprendra :

- Un état des lieux du territoire, à compléter et/ou ajuster si nécessaire et dont la cohérence avec les exigences européennes et régionales devra être vérifiée par le prestataire et qui sera intégré dans le document global de la candidature. Il présentera en conclusion les besoins.
- Les enjeux de développement local retenus pour le programme LEADER 2014/2020.

• Une stratégie locale de développement

Cette stratégie sera impérativement élaborée en cohérence avec les objectifs européens, nationaux et régionaux pour la période de programmation 2014/2020 : l'articulation avec les autres dispositifs financiers territorialisés devrait être mise en exergue.

Elle viendra en cohérence avec la stratégie globale du Pays Carcassonnais.

La nouvelle stratégie sera élaborée en concertation avec les acteurs locaux, les élus, le Conseil de développement, l'équipe technique du Pays, le soutien préparatoire du Conseil Régional...

Elle doit répondre aux besoins de développement stratégiques du territoire sur une période de 5 ans (durée du programme LEADER) et sera axée autour d'un fil conducteur, d'une priorité ciblée.

L'objectif est d'aboutir à une stratégie claire, explicite, répondant largement aux enjeux de développement rural du territoire et qui provoque l'adhésion et l'engouement pour y participer.

• **Un plan de développement**

Elaboré à partir de la stratégie, le plan de développement est conçu en concertation avec les acteurs locaux, la Cellule Ingénierie LEADER, le groupe Séminaire, les élus, le Conseil de Développement...

Les besoins identifiés au moment du diagnostic serviront de base de discussion lors de sa construction et de la définition des projets pressentis.

Chaque action de ce « plan » sera rédigée sous forme de fiches, selon le modèle de l'autorité de gestion qui reprend :

- l'objectif visé,
- le descriptif des actions éligibles au FEADER,
- les bénéficiaires de l'aide,
- le montant global prévisionnel de l'enveloppe FEADER prévue sur le dispositif,
- le taux maximal d'aides publiques correspondant,
- le taux d'intervention de l'aide LEADER du GAL,
- les indicateurs du suivi-évaluation : réalisation et impact,
- les références réglementaires du dispositif.

3. REALISATION DE LA MISSION

1) Pilotage

Ce projet sera suivi par :

La Cellule Ingénierie LEADER :

7 personnes : 4 techniciens de Carcassonne Agglo, 1 technicien de la CDC Montagne Noire, 2 techniciens du Pays Carcassonnais.

Ce comité aidera le Cabinet d'études dans ses travaux et préparera les « grands temps de concertation » ainsi que les différents temps de rencontre.

Cette cellule pourra selon les besoins faire appel aux compétences techniques de la Cellule Europe du Département.

Le Groupe Séminaire :

Le Cellule Ingénierie LEADER+ 1 élu et 1 technicien pour chaque Chambre Consulaire, 4 Rapporteurs des commissions du Pays Carcassonnais (4 titulaires et 4 suppléants) et 3 élus : Monsieur Bouisset pour la CDC Montagne Noire, Monsieur Ginies pour Carcassonne Agglo et Monsieur Adivèze pour le Pays Carcassonnais. Il sera mobilisé pour les séminaires prévus dans le soutien préparatoire régional.

Le Groupe Ressources :

Conseil Général, Conseil Régional, CAUE, ADT, ADEAR.....à inviter selon les thématiques et les avancées du GAL ou à concerter de façon bilatérale.

La Gouvernance politique sera assurée par le Groupe Séminaire.

Ce groupement validera les méthodologies proposées ainsi que chaque phase de réalisation de l'étude.

Une présentation des différentes phases de l'étude sera à prévoir pour les membres du Conseil de Développement du Pays Carcassonnais.

2) Eléments mis à disposition du bureau d'étude lors du démarrage de la mission.

Il est à la charge du prestataire de prendre connaissance et d'intégrer les documents suivants :

- Evaluation du LEADER 2007/2013 pour le GAL des Pays Vignerons.
- Schéma de Développement économique, analyse agricole, Carcassonne Agglomération.
- Etude Oenotouristique de Carcassonne Agglomération
- Diagnostic territorial de Carcassonne Agglomération (en cours depuis septembre 2014)
- Etudes sur la Charte forestière de la Montagne Noire, CDC Montagne Noire.
- Charte architecturale et paysagère du Pays Carcassonnais
- Schéma Local d'Organisation Touristique (SLOT) et Structuration touristique du territoire »

Des documents complémentaires seront communiqués au prestataire sur demande, version papier ou numérique.

Le Pays Carcassonnais s'engage à fournir au titulaire les documents nécessaires qu'il a en sa possession ou à faciliter leur obtention auprès d'autres collectivités ou administrations.

3) Principes méthodologiques

A toute étape de l'élaboration de la prestation, la Cellule Ingénierie LEADER veillera à mettre en œuvre une méthodologie participative afin que le Cabinet d'études puisse :

- Recueillir les constats et les connaissances des acteurs du territoire.
- Hiérarchiser les enjeux pour le territoire sur le court, moyen et long terme.
- Orienter les décisions.
- Adapter les fiches-actions du programme LEADER aux réalités locales.
- Garantir la bonne transparence de la décision publique.
- Permettre une participation active des parties prenantes.
- Légitimer le projet final du programme LEADER, qui doit être un programme partagé.

Calendrier :

Ces différentes phases devront être articulées avec le travail de la cellule ingénierie, l'intervention du bureau d'étude mandaté par la Région et intégrées dans le calendrier prévisionnel de rédaction de la candidature du GAL définie comme suit :

- Avant le 30 mars :
Préparation de la démarche et de son déroulé, en présentant les différentes étapes
- 30 mars : 1er groupe séminaire. Objectif = regard sur le territoire
Présentation d'une analyse AFOM sur la base de laquelle sera identifiée les besoins et priorités.
- Mi-avril : 2ème groupe séminaire. Objectif = construire la stratégie de développement du territoire
- Fin-avril : réunion territoriale
Concertation des forces vives du territoire, d'élus, de techniciens, de représentants institutionnels.
Validation des priorités, de la stratégie de développement et définition des axes du plan d'actions.
- Mi-mai : 3ème groupe séminaire : Objectif = déclinaison du plan d'actions en fiches actions avec 4 ou 5 fiches-actions présentant les dispositifs d'aide permettant la mise en œuvre de la stratégie locale, l'animation et la coopération.
- De mi-mai à mi-juin : travail technique avec les consultants = rédaction des fiches actions

Montage des partenariats, montage financier et négociations, engagements des partenaires, identification des porteurs de projet potentiels.
- Avant mi-juin : 4ème groupe séminaire : Objectif = formaliser la gouvernance politique, technique, la démarche de concertation, la méthode évaluative, la maquette financière.

4) Types de rendus

Le pouvoir adjudicateur entend disposer des éléments suivants :

- En amont de la réalisation : une note synthétique, avec support visuel de la méthodologie globale de la candidature,
- Compte-rendu de chaque réunion (cellule, séminaire et autres...)
- Compte-rendu des entretiens menés auprès des partenaires (porteurs de projets, cofinanceurs, institutions, acteurs socioprofessionnels...) associés à l'élaboration de la candidature,
- Document final de la candidature 2014/2020, tel qu'il sera remis à l'Autorité de gestion en juin prochain, comportant : diagnostic partagé/stratégie/ plan d'actions, ces derniers éléments étant chacun résumés sous forme de

- schémas, sur un total de 30 pages plus les annexes comprenant les fiches-actions.
- Document final reprenant la méthodologie globale mise en place tout au long du processus de constitution du dossier de candidature LEADER : concertation...avec tableau synthétique,
 - Document final reprenant la maquette financière prévisionnelle retenue pour l'ensemble du programme.

5) Format des rendus

Tous les documents seront transmis au Pays carcassonnais, par voie électronique, sous format compatible avec les logiciels dont dispose le Pays : Pack Office 2007

Les documents « texte » seront transmis sous format « Word », en A4.

La cartographie sera transmise en format « JPEG ».

Les documents de présentation visuelle seront transmis sous format « Power Point ».

Le titulaire du marché s'engage à apposer les logos figurant ci-dessous, sur tous les documents de rendus :

- Pays Carcassonnais
- Carcassonne Agglomération
- CDC Montagne Noire
- Programme européen LEADER
- FEADER « L'Europe s'engage en Languedoc-Roussillon »

Le prestataire fournira 7 exemplaires sur support papier des documents finaux de la candidature LEADER 2014/2020 du Pays (5 à destination de la Région, 1 pour le Département, 1 pour le Pays).

6) Exécution

➤Durée de la mission

Compte tenu des délais fixés par la Région Languedoc Roussillon, la durée maximale d'exécution du marché est fixée au **15 JUIN 2015, date à laquelle devront être remis les documents**. Le délai d'exécution de la mission débute à compter de la notification du marché au candidat retenu, qui pourra être effectuée par courriel ou voie postale, en recommandé avec accusé de réception, et précisant la date de démarrage de la prestation. Idéalement, le démarrage prévisionnel de la prestation est fixé au **16 MARS 2015**

➤Dossier de candidature

Dans sa réponse, le bureau d'études devra préciser :

- La méthodologie d'intervention préconisée et les modalités de rendu,
- Un planning de réalisation
- Les moyens humains et techniques affectés à chaque étape de la mission
- Les références dans des réalisations comparables et celles de l'équipe affectée à l'étude, en particulier l'expérience sur un programme LEADER,
- Un devis détaillé faisant apparaître les différents postes de dépense, les intervenants et le nombre de jours de présence sur le territoire.

NB : La proposition financière doit être présentée en jour ETP, tous frais compris – exprimée en euros HT.

Ces éléments constitueront des critères de sélection.

➤ **Critère de sélection des offres**

La commission de sélection choisira l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous et leur pondération :

- Appréciation de la proposition d'intervention qui rendra compte de la compréhension des attentes et qui proposera une méthodologie de travail adaptée à la nature de la prestation (40%).
- Capacité technique et professionnelle (20%)
- Coût de la prestation (40%)

➤ **Date limite de remise des offres**

Le 12 mars 2015 à 12h00

➤ **Conditions d'envoi et de remise des propositions**

-Conditions de remise par voie papier

Les dossiers à remettre par les candidats seront placés sous enveloppe cachetée.

Les plis contenant les offres seront envoyés par la Poste en recommandé avec accusé de réception ou remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Association du Pays Carcassonnais

BP 30168

15/17 rue Jean Bringer (entrée par le hall de la Mairie de Carcassonne)

11000 CARCASSONNE

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ne seraient pas retenues.

-Conditions de remise par voie électronique

La remise des plis sous forme électronique n'est pas autorisée.

Renseignements complémentaires

Madame Valérie LAFON
Directrice du Pays Carcassonnais
04.68.26.73.79

secretariat@payscarcassonnais.com